

Mise en ligne : 21 décembre 2015.
Dernière modification : 12 juillet 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES MINIÈRES DU FALTA

S.A., 1926.

TUNISIE

Société de recherches minières du Falta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1928)

Cette société, anciennement dénommée Société de recherches hydrologiques minières et pétrolifères, dont le siège social était à Paris, 1, rue de la Banque, a transféré son siège 9, rue Saint-Charles à Tunis. Le capital est de six millions.

TUNISIE

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1928)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1928)

Cette société a transféré son siège social de Tunis à Paris, 56, rue de la Victoire.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 9 décembre 1928)

Siège transféré du 56, rue de la Victoire, au 7, boulevard Haussmann, à Paris.

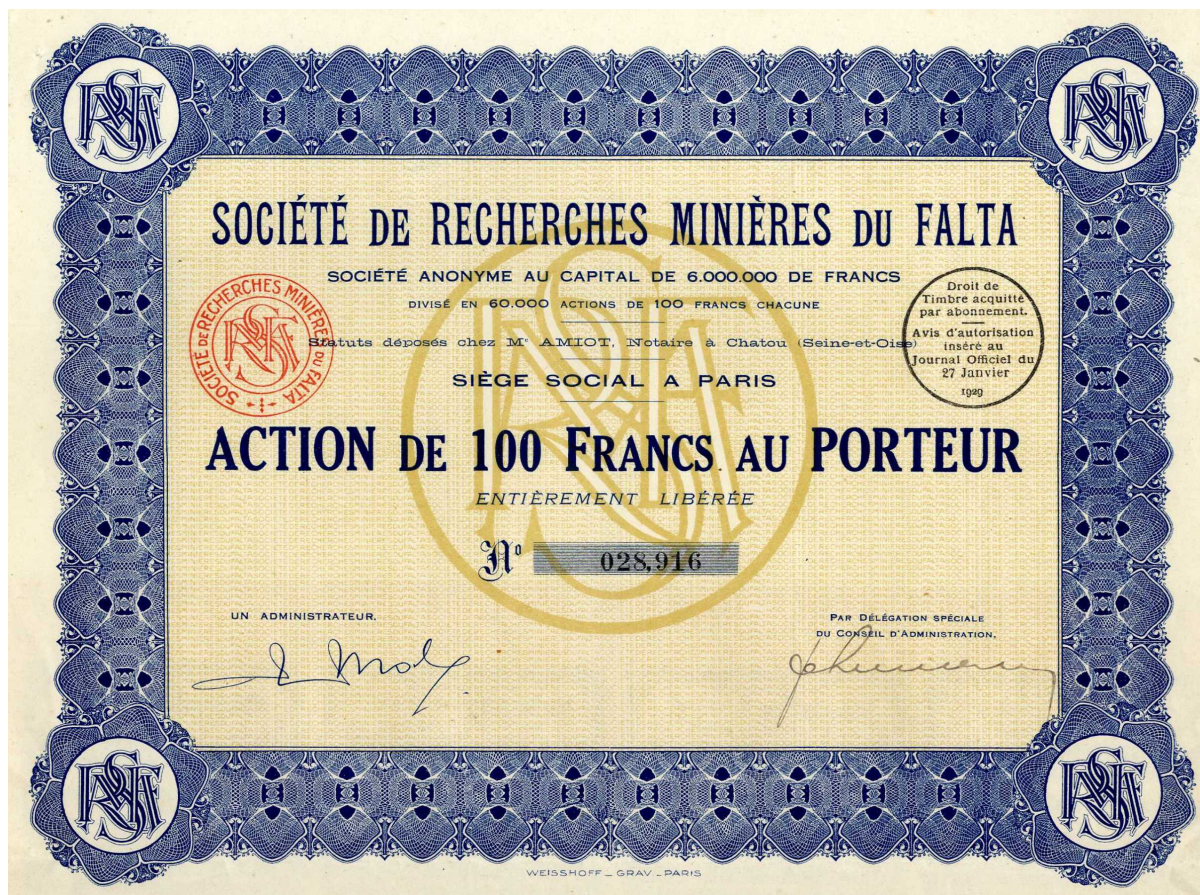
Renouvellement de permis en Tunisie
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1929)

Sont renouvelés :

— Pour une période de trois ans prenant fin le 17 novembre 1931 inclus, le permis de recherche de mines n° 2578, du 3^e groupe, en faveur de la Société de recherches minières du Falta, représentée par M. Moline.

— Pour une période de trois ans prenant fin le 20 décembre 1931 inclus, le permis de recherche de mines n° 2032, du 3^e groupe, en faveur de la Société de recherches minières du Falta.

(Arrêtés du 15 novembre 1928).



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES MINIÈRES DU FALTA

Société anonyme au capital social : 6.000.000 de fr.
divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Amiot, notaire à Chatou (Seine-et-Oise)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du 27 janvier 1929

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Un administrateur : ?

Par délégation spéciale du conseil d'administration : ?
Weisshoff grav. - Paris



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES MINIÈRES DU FALTA

.....
1/20^e DE PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

sans valeur nominale

Un administrateur : ?

Par délégation spéciale du conseil d'administration :

Un administrateur : B. Baillet

Tous les porteurs de parts, présents et futurs, font partie de plein droit

de la Société civile des parts bénéficiaires

conformément au titre 10 des statuts

Weisshoff grav. - Paris

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 2 février 1929)

Nous apprenons que les actions de cette société seront introduites au marché en banque au comptant, le 4 février, suivant la nouvelle réglementation du marché financier.

Société de recherches minières du Falta
(*Le Journal des finances*, 8 février 1929)

La Société de recherches minières du Falta, constituée vers le milieu de 1926, a pour objet la prospection, le développement et, ultérieurement, l'exploitation de mines en Afrique du Nord, ou dans tout autre pays, soit directement, soit en participation avec d'autres groupes.

Son capital est actuellement de 6 millions divisé en 60.000 actions de 100 francs ; il existe en outre 8.000 parts bénéficiaires ayant droit à 40 % des superbénéfices, après attribution d'un premier intérêt de 8 % aux actions. Il n'existe pas d'obligations.

D'après les renseignements actuellement mis en circulation, la Société de recherches minières du Falta a, dès maintenant, étendu son activité à la Tunisie et au Maroc. Elle envisagerait, au point de vue général, d'atteindre au rôle de holding.

En Tunisie elle met en valeur des permis de plomb argentifère situés dans le Djebel Hameima, étudiés longuement par M. Mairesse, géologue, et elle a pris option sur les Sociétés d'Aïn-Allega et Sidi-Driss, qui détiennent des concessions de plomb et de zinc.

Au Maroc, elle détient des droits sur un gisement d'ilménite (ferro-titane) dont l'étude est poussée, tant au point de vue cubage que teneur en métaux rares, et surtout elle s'est assurée une longue option sur des permis de recherche, situés à proximité de Casablanca, région dans laquelle on escompte l'existence d'un important gisement de charbon. Une mission doit partir, qui entreprendra les sondages destinés à reconnaître et à déterminer l'importance du gisement charbonnier, dont divers indices permettraient déjà, de soupçonner l'intérêt.

L'activité de la Société, au Maroc, ne se limite pas, du reste, à ces prospections ; c'est ainsi, notamment, qu'elle a participé à l'augmentation de capital d'une affaire minière française, opération dont elle a retiré un bénéfice qui lui a permis d'amortir une grande partie des frais généraux du premier exercice, afférent aux recherches du Djebel Hameima.

Les indications qui précèdent appellent des précisions techniques complémentaires quant à la nature des gisements.

Le gisement marocain d'ilménite est situé à Azemmour, à 17 kilomètres de Mazagan et à 95 kilomètres de Casablanca ; il s'étend sur plus de 500 hectares, à cheval sur les rives du fleuve Oum-er-Rebia la masse minéralisée est évaluée à 25 millions de mètres cubes, correspondant à une réserve de minerai marchand de 1.800.000 tonnes, quantité susceptible d'assurer l'exploitation pendant une longue période. Il est prévu que cette exploitation s'effectuera par séparateurs par l'Énergie électrique du Maroc, le minerai concentré sera transporté par camions à Mazagani.

L'étude des gisements de charbon est à la fois plus et moins avancée que celle des précédents ; des découvertes superficielles avaient été faites dans le passé, mais ce n'est que depuis 1920, à la suite d'une tempête exceptionnelle, qui mit à nu une bande de charbon, qu'apparut la puissance possible du gisement houiller, lequel serait formé par cinq couches successives, la première n'étant qu'à 90 mètres de profondeur. Il s'étendrait sur une très grande superficie. Pour son propre compte, la Société de recherches minières du Falta détiendrait des permis s'étendant sur 16.000 hectares.

Tels sont les éléments — au Maroc et en Tunisie — que réunit la Société de recherches minières du Falta. Ce sont évidemment ceux de toute entreprise minière à ses débuts ; cependant, il est à indiquer que celle-ci a été étudiée, comme nous l'avons noté plus haut, par M. Mairesse, lequel, décédé depuis peu, jouissait d'une estime particulière dans les milieux techniques. Le conseil d'administration se compose de : MM. Baillet, ingénieur, président ; B. Moline, délégué ; G. Drouineau, L. Colliac, P.-P. Piétri, M. Netter.

Nous n'avons rien dit de la situation financière de l'entreprise ; elle est élémentaire. Au 30 septembre 1928, le capital de 6 millions était représenté à concurrence de 4 millions et demi, par les disponibilités immédiates en caisse ou en banques, le portefeuille — 300.000 francs — et les dépenses d'établissement, de recherches, de frais généraux. Les exigibilités étaient à peu près nulles : 75.000 francs environ. La

Société disposait donc des premiers capitaux nécessaires à la mise en œuvre de son programme.

INGÉNIEURS
NOMINATIONS
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1929)

Fesquet Paul, directeur Société des recherches minières du Falta, par Slala (Tunisie).

Société des mines de fer de Beni-Aïcha*
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 20 juin, a décidé la fusion de la société avec la Société minière du Falta par absorption par cette dernière, moyennant la remise de 15.200 actions de 100 fr. Falta et 13.333 parts bénéficiaires d'une société à créer. La répartition se fera de la manière suivante : 1 action Falta et 2 parts bénéficiaires de la société à créer, pour 6 actions Beni-Aïcha.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 13 juillet 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par une perte de 25.877 francs.

L'assemblée a ratifié les nominations de MM. Coliac, Pietri et Drouineau en qualité d'administrateurs.

MAROC
Sté de recherches minières du Falta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1929)

Cette société au capital de 6 millions dont le siège est à Paris, 7, boulevard Haussmann, vient d'acquérir l'actif des Mines de Beni-Aïcha* qui a travaillé au Maroc dans des recherches de pétrole, de molybdène et de cuivre. Cet actif est payé par Falta en 15.200 actions d'apport et 13.333 parts bénéficiaires d'une société à créer en vue de l'exploitation de la molybdénite. Pour éteindre son passif, Aïcha disposera de 8.534 actions de la société absorbante et il restera finalement aux actionnaires 6.666 de ces actions et 13.333 parts de la société à créer.

MINES D'ENTIFA (Maroc)
(*Le Journal des débats*, 31 juillet 1929)

Les comptes de l'exercice 1928, se soldant par une perte de 171.367 francs, portant le déficit total à 2.079.071 francs, ont été approuvés par l'assemblée du 26 juillet. Une

assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a ratifié les accords passés avec la Société de recherches minières du Falta, relatifs à l'apport de l'actif brut de la Société d'Entifa, le passif restant à la charge d'Entifa, moyennant attribution de 9.800 actions ordinaires Falta entièrement libérées et 16.667 parts bénéficiaires d'une société, au capital de 10 millions, à constituer par la Société du Falta dans le courant de l'année 1929.

RECHERCHES MINIÈRES DU FALTA
(*Le Journal des débats*, 4 septembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 30 août, a approuvé les accords passés en avril 1929 par la Société avec la Société des mines de fer de Beni-Aïcha* et la Société d'Entifa* (Maroc), qui lui apportent tout leur actif brut, à l'exclusion de leur passif, qui reste à leur charge et doit être réglé par elles. En rémunération de ces apports, la Société de recherches minières du Falta créera, en augmentation de son capital, 25.000 actions nouvelles de 100 fr. de nominal, qui seront remises à raison de 9.800 fr. à la Société d'Entifa (Maroc) et de 15.200, aux Mines de fer de Beni-Aïcha. De plus, les actes d'apport comportent, pour la Société du Falta, l'obligation de créer une société filiale pour l'exploitation des gisements de molybdénite, au capital de 10 millions de francs, dont 6 millions d'apports au maximum. Cette société créera 30.000 parts bénéficiaires qui seront remises à raison de 16.667 à la Société d'Entifa et de 13.333 à la Société des mines de fer de Beni-Aïcha.

TUNISIE
Société de recherches minières du Falta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 septembre 1929)

Une assemblée extraordinaire a voté l'augmentation de capital de 6 millions à 8.500.000 francs, par l'émission de 25.000 actions de 100 francs.

RECHERCHES MINIÈRES DU FALTA
(*Le Journal des débats*, 14 septembre 1929)

L'assemblée extraordinaire du 12 septembre a approuvé le rapport du commissaire relatif aux apports faits par la Société des mines de Beni-Aïcha*, contre remise de 15.200 actions de 100 francs, et de la Société des mines d'Entifa*, pour 9.800 actions de 100 francs.

La Société de recherches minières du Falta s'est engagée à constituer, avant la fin de l'année, une nouvelle société en vue de l'exploitation des mines de molybdène situées au sud-ouest de Marrakech et faisant partie dudit apport.

RECHERCHES MINIÈRES DU FALTA
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 septembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, présidée par M. Bernard Bayet, après avoir entendu la lecture des résolutions de l'assemblée extraordinaire du 30 août dernier et le rapport du

commissaire nommé par cette assemblée, a approuvé définitivement les apports à titre de fusion de la Société des mines de fer de Béni-Aïcha et de la Société anonyme Mines d'Entifa (Maroc), ainsi que la rémunération de ces apports.

L'assemblée a donné tous pouvoirs au conseil, en vue de la constitution d'une société nouvelle, qui aura pour objet, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'indiquer, l'exploitation des gisements de molybdène, situés sur les terrains apportés à la société.

Dans les sociétés
SOCIETE « LE MOLYBÈENE »
(*L'Africain*, 23 mai 1930)

La seconde assemblée constitutive qui vient de se tenir a approuvé le rapport du commissaire aux apports de la Société de recherches minières du Falta, et a nommé administrateur MM. Baillet, de Bellescize, Boissonnas, Bousquet, Duparc, Guernier, Piétri, Netter, von der Weid et Wyatt.

La société se trouve ainsi définitivement constituée au capital de 12.500.000 francs.

MINES DE FER DE BENI-AÏCHA ET MINES D'ENTIFA
(*Le Journal des débats*, 23 décembre 1930)
(*L'Africain*, 2 janvier 1931)

Les assemblées extraordinaires du 19 décembre ont décidé la liquidation anticipée de ces sociétés. On envisagerait la répartition entre les actionnaires des actions Recherches minières du Falta et des parts Molybdène qui se trouvent dans le portefeuille de ces sociétés.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1930 ne comportant pas de compte de profits et pertes, la société n'étant pas encore en période d'exploitation.

Recherches minières du Falta
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1932)

Les comptes de 1931 qui seront présentés à l'assemblée du 4 juin se soldent par une perte de 1.531 fr.

MINES DE FER DE BENI-AÏCHA*
(*Le Journal des débats*, 8 mars 1933)

À l'assemblée du 20 mars, il sera proposé l'échange de 6 actions Beni-Aïcha contre l'action Recherches minières du Falta et 2 parts bénéficiaires Le Molybdène*.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 15 et 30 juin 1933)

Les intérêts, en 1932, ont laissé un bénéfice de 400.000 fr. affecté aux amortissements après extinction de la perte antérieure. Le bilan se solde sans profit ni perte.

Approbation.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 9 août 1933)

Une assemblée des porteurs de parts, tenue hier, a ratifié les décisions prise par l'assemblée ordinaire du 29 juin dernier, qui avait décidé la réduction du pourcentage alloué aux parts bénéficiaires dans les bénéfices annuels et de liquidation en contrepartie d'engagements à prendre par la société à l'endroit des porteurs de parts.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 23 juin 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1933 présentant un solde débiteur de 19.400 francs 97, qui a été reporté à nouveau.

M. Ch. Wyatt, administrateur sortant, a été réélu.

MAROC

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 21 juin 1935)
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juillet 1935)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1934, se soldant par une perte de 20.457 fr., qui a été reportée à nouveau. Les actionnaires ont réélu administrateur M. Charles Von des [*sic : der*] Weid et donné *quitus* de sa gestion à M. Tellièrre ¹, administrateur démissionnaire.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 18 juillet 1935)

¹ Ange Tellièrre (1862-1939) : fondateur, vice-président administrateur délégué de la Société algérienne de produits chimiques et engrais (1906). Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SAPCE.pdf

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives dans les conditions de la loi du 13 novembre 1933.

Recherches minières du Falta
(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1935)

Les actionnaires, dans leur assemblée extraordinaire du 17 juillet, ont mis les statuts en harmonie avec la loi du 13 novembre 1933, relative aux actions à vote plural.

Société de recherches minières du Falta
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1936)

L'exercice 1935 accuse un bénéfice de 19.763 fr., qui sera passé aux amortissements.

AEC 1967/803 *ter* — Société de recherches minières du Falta,
59, rue de Châteaudun, PARIS (9^e).
Tél. : Trinité 97-29. — R.C. Seine 236.454 B.
Capital. — Société anon., fondée le 26 juillet 1926, 8.500.000 fr. en 85.000 actions de 100 fr. toutes de numéraire.
Objet. — Mise en valeur de concessions de plomb en Tunisie, dans le Djebel-Hameïma ; exploitations minières et prises de participations au Maroc.
Conseil. — MM. R. —M. Moline, présid. ; Auguste Boissonnas, Georges Drouineau, Charles Von der Weid, Ch. —D. Wyatt, Marcel Netter.

MAROC
Sté des recherches minières du Falta
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1^{er} juin 1937)

L'assemblée ordinaire, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, présentant un solde bénéficiaire de 75.720 francs 55, qui a été affecté aux amortissements.

Le rapport souligne que, de même que l'an dernier, aucun travail n'a été effectué sur les permis de la société en Tunisie. L'activité, qui a repris dans quelques exploitations minières de la région des permis, permet d'espérer qu'il sera possible de trouver parmi elles des acquéreurs pour les constructions et les permis de recherche.

Annuaire industriel, 1938 :
RECHERCHES MINIÈRES du FALTA (Soc. de), Siège social : 59, r. de Châteaudun, Paris, 9^e. Soc. an. au cap. de 3.500.000 fr.
Minerai de fer : hématite. (1-Z-7941).

1940 (Juillet-août) : à la demande du ministère de l'Armement qui cherche à faire barrage à un groupe allemand, la maison Worms acquiert, par l'entremise de la maison Foulonneau et Pitavino, la majorité des parts de la société Metalla, basée en Suisse,

laquelle contrôle par l'intermédiaire de la Société des recherches minières du Falta, la société Le Molybdène (www.wormsetcie.com).

AEC 1951-885 — Société de recherches minières du Falta, 59, rue de Châteaudun, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée le 26 juillet 1926, 50 millions de fr. en 500.000 act. de 100 fr. toutes de numéraire. — Parts bénéf. : 8.000.

Objet. — Exploitations minières et prises de participations au Maroc.

Conseil. — MM. Georges Drouineau, présid. ; Ch. von der Weid ^o [°/oo][parenté avec Denis VDW marié à une fille du préfet Chérif Mécheri ? Parenté avec Roger von der Weid nommé en 2008 DG délégué de Lalique ?], Ch. Wyatt, G[eorges] Foulonneau, E. Quartier, M[artial] Pitavino, Pierre-Édouard Coquelin [Worms]. Secrét. gén. : M. E[rnest] Hoffmann.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES MINIÈRES du FALTA [Desfossés 1956/575]

Siège social : Paris, 9^e, 59, r. de Châteaudun. Tél. : TRL 97-29

Taillandier (René)[Worms], 575 (pdg Minière du Falta).

Wyatt (Ch.), 575 (Falta)[et anc. adm. du Molybdène].

Foulonneau (Gerges)[associé de Pitavino, allié du groupe Worms], 575 (Rech. minières du Falta).

Pitavino (Martial)(1897-1962)[allié du groupe Worms], 575 (Falta), 667 (Molybdène), 1391 (Fournier-Ferrier), 1410 (antibiotiques), 1469 (Gale matières grasses), 1857 (Sté nationale du Cameroun), 1921 (St-Raphaël).

Desoubry (Maurice), 575 (Falta), 617 (Mines de Charrier).

Hoffmann (Ernest), 575 (secr. gén. Falta), 667 (secr. gén. Molybdène).

Gaudin (A.), 575 (comm. cptes Falta), 667 (comm. cptes Molybdène), 1146 (comm. cptes Robinet., raccords + accessoires).

CONSTITUTION : Société anonyme française, constituée en 1926, pour une durée de 99 ans.

OBJET : La recherche et la prospection, par tous procédés, du corps liquides ou solides existant dans le sol ainsi que leur exploitation.

PARTICIPATIONS : Société Le Molybdène, Mines de Charrier (Allier), Mines de Montmins.

CAPITAL SOCIAL : 50 millions de fr. en 20.000 actions de 2.500 fr. A l'origine, 300.000 fr. en actions de 500 fr. Réduit en 1928 à 100.000 fr. en actions de 100 fr. et porté à la même époque. à 6 millions. Porté en 1929 à 8.500.000 fr. par la création de 25.000 actions remises en représentation d'apports. Porté en 1947 à 30 millions par l'émission à 110 fr. de 215.000 actions nouvelles de 100 fr., puis en 1949, à 50 millions par l'émission à 110 fr. de 200.000 actions de 100 fr. (2 pour 3). Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 3 décembre 1951.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 8.000.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : Avant fin juin.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêt aux actions. Sur le surplus, prélèvements facultatifs pour réserves ou amortissements et reports. Sur le solde : 10 % au conseil, 70 % aux actions, 30 % aux parts [sic].

LIQUIDATION : Remboursement du capital non amorti. Le solde : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Banque Worms et Cie [45, bd Haussmann].

TRANSFERTS : Siège social.

	Amort.	Prov.	Bénéf. net	Réserves	Divid.+tant.
	(En 1.000 francs)				
1947	103	—	717	—	—

1948	5	—	568	—	—
1949	—	—	1.505	—	—
1950	889	—	1.539	—	—
1951	—	—	1.015	—	—
1952	21	1.201	1.093	—	—
1953	21	5.246	—	—	—
1954	21	6.128	—	—	—

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (En 1.000 francs)

	1950	1951	1962	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	—	—	83	63	42
Autres valeurs immob.	68.504	69.048	80.139	74.759	66.249
Réalisable :					
Débiteurs	205	1.452	1.082	1.043	3.290
Titres de placement	431	431	431	431	510
Disponible	19.552	18.555	8.861	14.203	18.005
	<u>88.692</u>	<u>89.486</u>	<u>90.696</u>	<u>90.499</u>	<u>88.096</u>
PASSIF					
Capital	50.000	50.000	50.000	50.000	50.000
Réserves	36.580	38.120	39.235	36.939	34.449
Dette à CT	573	851	268	271	358
Bénéfices	1.539	1.015	1.093	3.289	3.289
	<u>88.692</u>	<u>89.486</u>	<u>90.696</u>	<u>90.499</u>	<u>88.096</u>